

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Trente-quatrième session

**APPROCHE GLOBALE DE L'OIM EN MATIÈRE DE PRÉPARATION, DE RÉDUCTION
DES RISQUES DE CATASTROPHE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

APPROCHE GLOBALE DE L'OIM EN MATIÈRE DE PRÉPARATION, DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Introduction

1. Le nombre effarant de personnes déplacées à travers le monde témoigne de la sombre réalité du changement climatique. À l'échelle mondiale, plus de 117 millions de personnes vivent en situation de déplacement, dans le contexte d'une crise attisée par des catastrophes de plus en plus fréquentes et graves¹. Investir dans une approche globale en matière de préparation, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, comme indiqué dans le [Plan stratégique de l'OIM 2024-2028](#), est fondamental pour trouver des solutions aux déplacements. Ces solutions doivent également tenir compte de la mobilité de la main-d'œuvre dans le contexte plus large du changement climatique et y répondre, en s'inscrivant dans une stratégie d'adaptation unique pour les communautés.

2. En 2022, près de 33 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de catastrophes, et en 2023, les aléas naturels ont forcé 26,4 millions de personnes de plus à quitter leur foyer². Au total, 399 catastrophes liées à des aléas naturels ont été enregistrées dans la base de données sur les situations d'urgence (EM-DAT) en 2023³ : elles ont provoqué 86 473 décès et touché plus de 93 millions de personnes. Les pertes économiques associées ont atteint 202,7 milliards de dollars É.-U.. Ces chiffres mettent en évidence l'urgence qu'il y a à engager une action mondiale pour faire face au changement climatique et en atténuer les conséquences dévastatrices, notamment la crise liée aux déplacements.

3. En parallèle, les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi importants. En 2024, près de 300 millions de personnes à travers le monde auront besoin d'une protection et d'une aide humanitaire en raison des crises provoquées par les conflits et le changement climatique⁴. Pourtant, en 2023, seulement un tiers des fonds nécessaires avaient été reçus, soit quelque 20 milliards de dollars sur les 55 milliards de dollars nécessaires au total⁵, ce qui met en évidence la tragique réalité de l'augmentation, année après année, des besoins humanitaires et de la charge de travail connexe, associée à une dégradation de l'environnement financier.

4. À la lumière des phénomènes météorologiques extrêmes dont la fréquence et l'intensité augmentent et qui entraînent des déplacements et des pertes humaines à grande échelle, l'OIM reconnaît qu'il est urgent de prendre des mesures proactives. Elle adopte une approche associant l'ensemble de l'Organisation en matière de préparation, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique, en tirant parti de l'expertise existante dans ses divers domaines programmatiques et en s'employant à assurer une coordination interne active entre tous ses départements et avec les autres acteurs humanitaires, du développement et de la consolidation de la paix, afin de faire face aux défis, existants et attendus, liés au climat.

¹ OIM, [Rapport État de la migration dans le monde 2024](#) (Genève, OIM, 2024).

² Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC), [Rapport mondial sur le déplacement interne 2024](#) (Genève, IDMC, 2024).

³ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), [2023: Disasters in Numbers](#) (Bruxelles, CRED, 2024).

⁴ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), [Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2024](#), version abrégée (Genève, OCHA, 2023).

⁵ OCHA, « [UN launches \\$46 billion appeal for 2024 as global humanitarian outlook remains bleak](#) », communiqué de presse (11 décembre 2023).

5. Ce document prend comme point de départ et complète deux documents antérieurs produits aux trente et unième et trente-deuxième sessions du Comité permanent des programmes et des finances : *État de l'action menée sur le front des déplacements, de la migration et du climat : promouvoir des approches novatrices en matière de prévention, de préparation, de réponse et de solutions* et *Approche globale de l'OIM en matière de déplacements dus aux catastrophes*. Il vise à exposer le processus de réflexion mené par l'OIM à la lumière des besoins des États Membres en matière de soutien et par suite des bouleversements géopolitiques, contextuels et environnementaux qui ont renforcé la nécessité, de toute urgence, de déployer à plus grande échelle les stratégies innovantes destinées à faire face à la crise climatique.

6. Avec le Plan stratégique de l'OIM 2024-2028 et la nouvelle Division de la préparation et de l'adaptation au changement climatique, l'Organisation entend s'appuyer sur la préparation, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique pour stimuler les interventions sectorielles, en mettant en œuvre des initiatives qui préviennent, anticipent, réduisent et gèrent les risques à court, moyen et long terme.

Fondements d'une approche globale

7. Avec l'intensification du changement climatique, il est inévitable que les catastrophes deviennent plus fréquentes et plus graves. Investir dans la préparation, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique est essentiel pour sauver des vies, réduire les besoins humanitaires et aider les communautés à s'adapter à cette nouvelle réalité. L'approche globale de l'OIM consiste à intégrer des interventions dans les divers volets de la gestion des catastrophes, notamment :

- Des dispositifs d'alerte rapide destinés à réduire les effets des catastrophes et à permettre des évacuations en temps voulu ;
- Des mesures préventives qui permettent d'agir avant la survenue de catastrophes, et ainsi de réduire les pertes et les déplacements ;
- Des travaux de modélisation des risques et d'analyse des données visant à éclairer les efforts de préparation et à appuyer la prise de décisions fondées sur des éléments factuels ;
- Un renforcement de la résilience et des plans d'adaptation destinés à promouvoir la préparation sur le long terme et à réduire la vulnérabilité par la prise en compte de considérations relatives à la mobilité humaine.

8. L'approche globale de l'OIM est conçue pour répondre aux causes profondes des catastrophes d'origine climatique et pour renforcer la résilience des communautés et des gouvernements ainsi que leur capacité à anticiper ces phénomènes et y faire face. Elle permet, avec un bon rapport coût/efficacité, de réduire la charge de travail humanitaire et les effets des déplacements dus au climat.

Faire un lien entre les mesures : le pouvoir de l'intégration

9. L'approche de l'OIM associe des interventions dans les domaines de la préparation, de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique :

- **Interventions fondées sur des données** : la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM et les outils novateurs de modélisation des risques, tels que le système PRIMARI (Progressive Representation of Internal Migration and Risk Intelligence) fournissent des informations

détaillées qui peuvent être utilisées pour repérer les zones vulnérables et déterminer où déployer des dispositifs d'alerte rapide et des mesures préventives pour un effet maximal ;

- **Des alertes rapides aux mesures** : les dispositifs d'alerte rapide ne sont, à eux seuls, pas suffisants. L'OIM collabore avec les gouvernements et les communautés pour préparer des plans d'action préventive, qui permettront d'intervenir rapidement en cas d'alerte ;
- **De la réponse à la résilience** : des efforts de réponse et de relèvement efficaces tiennent compte de la vulnérabilité à plus long terme. L'OIM aide les pays à mettre en lien les mesures d'urgence et l'adaptation au changement climatique en intégrant la mobilité humaine, les déplacements et la réimplantation planifiée dans les plans nationaux d'adaptation.

La force des partenariats

10. Pour faire face efficacement à ces défis complexes, une collaboration entre divers secteurs est nécessaire. L'OIM s'emploie à nouer des partenariats afin de renforcer et de développer ses activités, notamment avec les acteurs suivants :

- **Le système des Nations Unies** : l'OIM travaille avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme alimentaire mondial (PAM), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques ;
- **Les gouvernements** : l'OIM offre un appui pour l'élaboration de plans d'action en matière de préparation, l'intégration de la mobilité humaine dans la planification en lien avec le changement climatique et le renforcement des capacités aux fins de la réduction des risques et de l'adaptation ;
- **La société civile et les communautés** : l'OIM promeut des approches inclusives afin de veiller à ce que les groupes marginalisés et les populations déplacées soient entendus et associés à la recherche de solutions ;
- **Le secteur privé** : l'OIM collabore avec le secteur privé afin d'utiliser des technologies innovantes et des connaissances spécialisées pour cartographier les risques, analyser les données et fournir des solutions en réponse.

Exemple de partenariat : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes

L'OIM et l'UNDRR officialisent un partenariat renforcé pour faire face aux déplacements dus au climat. L'association de leur expertise respective en matière de migration et de réduction des risques de catastrophe permet de fournir des solutions intégrées qui protègent les communautés vulnérables et soutiennent les populations déplacées. Cette collaboration contribue à renforcer l'échange de données, la recherche et la sensibilisation aux fins d'une meilleure préparation aux catastrophes et de solutions durables. Le partenariat inclut déjà une coopération technique étroite dans le cadre de nombreuses initiatives phares telles que « Alertes précoces pour tous », les plateformes régionales et mondiales de réduction des risques de catastrophe, la série de publications « Des paroles aux actes », l'Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe, le Réseau de Santiago et la Conférence des Parties à la CCNUCC.

Assurer un bon rapport coût/efficacité tout en sauvant des vies et en réduisant les besoins humanitaires

11. Les initiatives clés ci-après montrent comment l'engagement de l'OIM en faveur de la préparation, de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique est concrétisé sous forme de solutions d'un bon rapport coût/efficacité destinées à éviter les préjudices, sauver des vies et réduire les besoins humanitaires.

12. Le **tableau de bord de l'OIM pour la prévision et la préparation** est un outil de gestion intégrée des connaissances qui constitue une évolution innovante vers une approche plus globale de la préparation institutionnelle. Placé sous la direction de l'Unité de la préparation aux situations d'urgence et de l'Institut mondial des données, le tableau de bord réunit les données et éclairages de plusieurs domaines thématiques, y compris le changement climatique, l'analyse des conflits et le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. Il favorisera la collaboration entre les départements, simplifiera les analyses et facilitera l'échange de prévisions. En 2024, l'OIM expérimentera le tableau de bord au Liban, au Mozambique, au Pérou et en Türkiye dans le but de démontrer sa capacité à améliorer la préparation dans divers contextes de crise. Le tableau de bord sera également utilisé comme outil de définition de priorités et contiendra un système de feux de signalisation pour favoriser la prise de décisions éclairées par l'OIM et les pays touchés.

13. Les **dispositifs d'alerte rapide** donnent aux communautés les moyens de prendre des mesures proactives en amont d'une catastrophe, ce qui permet de réduire la gravité de ses conséquences, d'empêcher que les crises dégénèrent et de réduire les besoins en matière d'aide humanitaire. L'OIM s'emploie activement à rendre ces systèmes inclusifs en modulant la communication et en appuyant des plans de préparation qui prennent en considération les migrants et les personnes déplacées et leur donnent des moyens d'action. Elle participe activement à l'initiative « [Alertes précoces pour tous](#) » du Secrétaire général des Nations Unies. Depuis le lancement de l'initiative à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC en décembre 2022, l'OIM a organisé une série de webinaires régionaux pour tous ses bureaux de pays, destinés à des centaines de membres du personnel technique et de direction, afin d'élargir les connaissances et la participation au niveau national. Jusqu'ici, elle a contribué directement au déploiement à l'échelle nationale de l'initiative dans 17 des 30 pays participants, et d'autres lancements sont prévus en 2024. Ces efforts appuient la mise en place d'une structure de coordination, l'élaboration de programmes, l'accès à des financements, l'identification des lacunes et l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre.

14. Les **mesures préventives** permettent de mener des interventions avant les catastrophes, et ainsi de limiter leurs effets et de réduire les déplacements. Ces mesures étant axées sur la préparation et l'anticipation, elles aident les communautés à renforcer leur résilience aux chocs à venir. Les activités de l'OIM visant à développer les mesures préventives à travers le monde ciblent de plus en plus les zones où les risques de déplacements liés au climat sont élevés. L'Organisation participe activement à de nombreux efforts liés aux mesures préventives, en partenariat avec la FAO, le PAM, l'OCHA, la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale), l'Anticipation Hub et la Croix-Rouge allemande. En 2023, l'OIM et la FAO ont publié un [cadre spécial d'action préventive pour la région Asie-Pacifique](#), qui est en passe d'être transformé en une initiative mondiale. Par ailleurs, l'OIM participe activement aux [cadres d'action préventive facilités par l'OCHA](#) aux Fidji, au Malawi, aux Philippines, en Somalie et au Soudan du Sud afin de parer à divers aléas, et fournit aux bureaux de pays identifiés comme hautement prioritaires selon le tableau de bord de l'OIM sur la préparation aux situations d'urgence des fonds d'amorçage à des fins d'interventions précoces. Elle apporte également son expertise en matière d'analyse de données et de projection des déplacements afin de soutenir l'élaboration de politiques d'évacuation, et collabore avec le PNUD aux fins d'outils de préparation et de scénarios de risques reposant sur l'intelligence artificielle. La présence croissante de l'OIM dans le secteur de l'intelligence artificielle se manifeste par sa

participation à des ateliers régionaux organisés par la Fédération internationale et l'Anticipation Hub, ses interactions avec les donateurs, ses accords régionaux avec la Fédération internationale et sa participation au groupe de travail du Grand Bargain pour le déploiement à plus grande échelle de mesures préventives. À l'avenir, l'Organisation s'emploiera à tirer parti de son expertise en matière de données pour fournir des prévisions et des analyses connexes à l'appui des mesures préventives tant au niveau interne et qu'interinstitutionnel.

Impulsion stratégique à l'échelle mondiale sur la question des pertes et préjudices

15. Il existe des liens importants entre le changement climatique et les déplacements, comme le souligne le dernier rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat⁶. Les pertes et préjudices peuvent entraîner des déplacements forcés, lesquels accroissent la vulnérabilité et l'exposition ultérieure des personnes à des situations préjudiciables. L'OIM préconise de tenir pleinement compte de la mobilité humaine et des déplacements dans les décisions de financement liées aux pertes et préjudices, une démarche essentielle pour appréhender correctement l'ampleur des effets du changement climatique et concevoir des solutions qui protègent les droits et le bien-être des personnes déplacées. À l'issue de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, tout au long de la vingt-huitième session et en amont de la vingt-neuvième session, l'OIM a mené – et continuera de mener – les efforts visant à ce que les déplacements soient couverts par le nouveau fonds pour les pertes et préjudices. Aussi l'OIM est-elle la seule entité des Nations Unies nommément désignée dans les modalités du fonds, et elle s'est vu attribuer un siège au conseil du fonds. En outre, dans le cadre du Conseil consultatif du Réseau de Santiago, l'Organisation défend la participation effective des personnes déplacées aux processus décisionnels et offre une assistance technique aux pays pour les aider à accéder à des financements et à renforcer leur résilience.

Renforcer le rôle moteur des gouvernements en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique

16. **Intégration de la mobilité humaine dans les plans d'adaptation au changement climatique :** l'OIM aide activement les pays à intégrer des considérations relatives à la mobilité humaine dans leurs processus de planification en lien avec le changement climatique, conformément aux recommandations de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population, notamment à celles qui figurent dans le guide technique sur l'intégration des liens entre mobilité humaine et changement climatique dans les processus nationaux de planification pertinents en lien avec le changement climatique ([Technical guide on integrating human mobility and climate change linkages into relevant national climate change planning processes](#)), qui facilite la prise en compte de la migration, des déplacements et de la réimplantation planifiée dans les plans nationaux d'adaptation. À l'échelle nationale, l'OIM assiste l'Équateur aux fins de l'élaboration, dans son plan national d'adaptation, d'un volet consacré à la mobilité humaine ; apporte son concours et assure une coopération continue aux Philippines ; offre un appui technique, mène une étude de cas et donne des conseils stratégiques en Moldova ; fournit des orientations techniques en Ouzbékistan ; coordonne de vastes consultations communautaires aux Îles Marshall ; renforce les capacités au Tadjikistan ; procède à un renforcement des capacités et à une étude de cas tenant compte des questions de genre au Turkménistan ; collabore avec le Ministère du changement climatique et de la coordination environnementale au Pakistan ; et aide le Kenya à élaborer des plans d'adaptation au changement climatique inclusifs et fondés sur des éléments factuels.

⁶ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), *Climate Change 2023: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (Genève, GIEC, 2023).

17. **Indicateurs relatifs aux déplacements liés aux catastrophes** : depuis 2021, l'OIM et l'Observatoire des situations de déplacement interne collaborent avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales afin de définir des indicateurs harmonisés pour mesurer les déplacements liés aux catastrophes⁷, en lien avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), dans le but de renforcer la collecte et l'analyse des données sur les déplacements et ainsi de mieux comprendre leurs effets et améliorer la formulation des politiques ainsi que l'allocation de ressources aux communautés vulnérables. Cette initiative comporte de vastes recherches, des consultations et la publication de deux rapports principaux. En 2024, la mise en œuvre pilote des indicateurs a été achevée au Bangladesh, en Indonésie, au Mozambique et aux Philippines, grâce à des financements allemands. Cette initiative phare vise à aider les États à s'approprier les données relatives aux déplacements afin d'améliorer les rapports à l'intention du nouveau système de suivi des pertes et préjudices liés aux catastrophes qui est en cours de création par l'UNDRR, le PNUD et l'Organisation météorologique mondiale. En apportant une contribution technique au Réseau de Santiago et au fonds de la CCNUCC pour les pertes et préjudices, l'OIM entend appuyer l'allocation de ressources aux États et communautés vulnérables aux phénomènes climatiques.

18. **Tableau de bord des villes pour la résilience aux catastrophes** : dans le cadre de son approche globale en matière de préparation, l'OIM a pris le relais du Conseil norvégien pour les réfugiés dans la gestion de l'addenda sur les déplacements liés aux catastrophes du tableau de bord des villes pour la résilience aux catastrophes ([Disaster Displacement Addendum to the Disaster Resilience Scorecard for Cities](#)) en janvier 2024. Cet effort collaboratif, qui réunit l'UNDRR, l'Observatoire des situations de déplacement interne, le Réseau mondial des organisations de la société civile pour la réduction des catastrophes et la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes, vise à placer le tableau de bord sur le devant de la scène et à faciliter son déploiement dans divers contextes d'installation au Brésil, en Égypte, au Kenya, au Liban, en Moldova et en Thaïlande, tout au long de 2024 et au-delà. Le tableau de bord, qui est en cours de révision par l'OIM et les organismes partenaires, sera accompagné de supports de formation et d'un guide à l'intention des facilitateurs. Cette initiative pourrait bien devenir un outil institutionnel essentiel utilisable par les municipalités de toutes tailles et de tout niveau de ressources pour sensibiliser, fixer des objectifs en matière d'affectation des ressources et mettre en œuvre des activités de préparation en prévision d'éventuelles crises liées aux déplacements.

19. **Initiative de renforcement des capacités pour la réduction des risques de catastrophe** : menée par l'OIM et le PNUD, cette initiative continue de stimuler la collaboration dans les secteurs humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix, l'accent étant mis sur l'adaptation au changement climatique et sur les déplacements liés aux catastrophes. En 2023, elle a soutenu les pouvoirs publics au Costa Rica, en Mongolie, en Tanzanie et en Zambie, et de nouvelles initiatives ont été lancées au Cameroun, à Djibouti, en République démocratique du Congo et au Mozambique. Un nouveau plan de travail à l'horizon 2030, axé sur les contextes fragiles et les alertes rapides, est en cours d'élaboration ; il réorientera les efforts déployés au titre de l'initiative à l'échelle nationale en mettant son expertise au service du groupe chargé des résultats concernant la gestion des risques de catastrophe du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans une série de pays prioritaires prédéfinis pendant une période de six à douze mois. Cela constitue une évolution notable par rapport au modèle actuel basé sur la demande et a pour but de permettre un financement plus durable.

20. **Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle** : issues d'une action menée par les États Membres, Philippines et États-Unis d'Amérique en tête, ces lignes directrices sont centrées sur la préparation et des réponses efficaces visant à assurer que les systèmes sont adaptés aux besoins uniques des migrants et que personne ne soit laissé de côté pendant une crise. Elles ont été traduites dans plus de huit langues.

⁷ Voir OIM, [Developing Indicators on Displacement for Disaster Risk Reduction](#).

Depuis 2019, au moins 46 gouvernements, dont récemment ceux de l'Azerbaïdjan, du Guatemala, de l'Indonésie, du Kenya, du Liban, de la Libye et de l'Ouzbékistan, ont bénéficié de formations sur l'application des lignes directrices aux fins de réponses tenant davantage compte des migrants. L'Union européenne, le Gouvernement des États-Unis, les organismes intervenant en cas de crise et d'autres parties prenantes montrent un intérêt croissant pour les lignes directrices en raison de préoccupations relatives à la gestion des migrations, en particulier dans le contexte du changement climatique et de la protection civile dans les situations d'urgence. L'OIM défend activement l'établissement de nouveaux partenariats, un déploiement amélioré des activités de formation et de préparation en lien avec les lignes directrices et la création d'outils visant à améliorer la gestion des crises dans toutes les régions.

21. **Intégration de solutions techniques par le biais du secteur privé :** L'OIM s'emploie à forger de nouveaux partenariats techniques avec le secteur privé en vue de répondre aux défis complexes dans les domaines de l'action humanitaire et du développement. En septembre 2023, à l'occasion du Sommet africain sur le climat, l'OIM et Microsoft ont signé un accord-cadre axé spécifiquement sur l'action climatique, officialisant ainsi leur collaboration. Parallèlement à leur réseau de partenariats techniques, elles étudient actuellement la possibilité de mener des activités pilotes centrées sur la cartographie des risques d'inondation, en utilisant des images satellites à haute résolution de l'Éthiopie et des Maldives afin d'établir des cartes des densités de population et de comprendre les schémas de mouvements cycliques. Cette approche fondée sur des données renforcera la préparation aux situations d'urgence et les capacités d'intervention à long terme, tout en donnant aux gouvernements les moyens de créer des politiques ciblées en vue de soutenir la réimplantation planifiée, les évacuations préventives et les mesures d'adaptation au changement climatique pour protéger efficacement les communautés vulnérables.

L'importance fondamentale des données à des fins d'action et d'analyse

22. Active dans 100 pays, la Matrice de suivi des déplacements de l'OIM est la plus grande base de données primaires sur les déplacements au monde. Grâce à ses fonctions de collecte, d'analyse et de diffusion d'informations sur l'emplacement, les mouvements et les besoins changeants des populations déplacées pendant les crises, la Matrice joue un rôle crucial dans la fourniture de données aux fins de l'action humanitaire, lesquelles sont utilisées dans plus de 81 % des plans d'aide humanitaire. Elle appuie la coordination des interventions humanitaires, l'identification des lacunes et la sensibilisation à la protection des personnes déplacées ainsi qu'à leurs droits. Collaborant avec plus de 30 organismes nationaux de gestion des catastrophes, la Matrice favorise, en définitive, la fourniture d'une aide mieux ciblée et plus efficace. Le rôle essentiel qu'elle joue dans le cycle des programmes d'action humanitaire depuis 15 ans a été officiellement reconnu dans un examen indépendant de l'action humanitaire menée en réponse aux déplacements internes ([Independent review of the humanitarian response to internal displacement](#)), publié par ODI en mars 2024.

23. L'OIM et le Fonds pour l'analyse des risques complexes se sont associés pour améliorer les réponses apportées aux crises liées aux déplacements internes par des innovations en matière de données, notamment par l'établissement du système PRIMARI – un registre centralisé de données qui rassemblera les données relatives à l'action humanitaire et à la mobilité afin de fournir aux décideurs des informations actuelles et complètes. Cela permettra d'apporter une aide humanitaire plus rapide et efficace, au bénéfice de jusqu'à 42 millions de personnes dans des situations de crise.

24. La quantité sans égal de données réunies par l'OIM sur les dynamiques des déplacements fournit la base nécessaire pour comprendre comment le changement climatique accentue les déplacements et les besoins humanitaires. La Matrice de suivi des déplacements, à même d'éclairer le processus décisionnel en faveur d'une aide efficace, constitue un outil éprouvé permettant d'appuyer une action humanitaire fondée sur des éléments factuels. Le système PRIMARI renforcera encore ce

potentiel en intégrant d'autres types de données sur la mobilité, en apportant davantage d'informations sur les risques de déplacement et en ouvrant des possibilités aux fins d'efforts proactifs de préparation.

Conclusion et prochaines étapes

25. L'orientation stratégique et l'expertise de l'OIM en matière de préparation, de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique présentent un potentiel immense pour ce qui est de la réduction de la charge de travail humanitaire et des effets des déplacements dus au climat. En continuant d'investir dans des outils fondés sur les données, des partenariats collaboratifs et des solutions innovantes tout en conservant sa souplesse opérationnelle, sa forte présence sur le terrain et son modèle fondé sur les projets, l'OIM se ménage une position stratégique lui permettant de faire face à un environnement de financement mondial restreint tout en renforçant son rôle essentiel dans la réponse aux défis très divers que pose la crise climatique.

26. À l'avenir, l'OIM s'emploiera en priorité à développer les initiatives phares présentant un bon rapport coût/efficacité qui sont exposées dans le présent document, dans le cadre d'un effort concerté visant à limiter l'augmentation des besoins humanitaires tout en renforçant le rôle moteur des États Membres dans l'intervention et la préparation.

27. Afin de garantir la viabilité à long terme, l'OIM continuera d'œuvrer à l'établissement d'une base de partenariat et de mobilisation des ressources diversifiée, en sollicitant davantage le secteur privé.

28. L'OIM continuera de défendre les droits des populations déplacées et immobiles touchées par le changement climatique en faisant entendre les voix des communautés affectées par des phénomènes climatiques dans les dialogues stratégiques et les processus décisionnels.

Recommandations à l'intention des États Membres

29. L'OIM appelle les États Membres à unir leurs efforts en échangeant des pratiques exemplaires et des données sur le climat, en exploitant des outils techniques et en investissant dans la résilience, la protection sociale et le développement humain à travers la création de plans d'action nationaux et la participation active à des initiatives en matière de préparation, pour atteindre les objectifs suivants :

a) Réduire stratégiquement la charge de travail humanitaire et les effets des déplacements dus au climat, et donner la priorité aux initiatives présentant un bon rapport coût/efficacité : les États Membres peuvent y parvenir en investissant dans des outils de préparation de l'OIM fondés sur les données, dans des partenariats collaboratifs et dans des solutions innovantes ainsi qu'en renforçant leur préparation et leur réponse aux crises ;

b) Promouvoir le déploiement à plus grande échelle de mesures préventives : les États Membres devraient accorder la priorité à l'intégration de mesures préventives dans les stratégies de préparation aux phénomènes climatiques. Pour ce faire, ils peuvent affecter des ressources à des initiatives telles que les cadres d'action préventive du Fonds central pour les interventions d'urgence, et collaborer avec l'OIM en vue de créer des instruments d'analyse des données et de prévision des risques et d'accélérer le développement dans les États vulnérables aux phénomènes climatiques. L'OIM et les donateurs peuvent stimuler davantage le financement de mesures préventives en complétant les fonds fournis par les autorités locales, ce qui favorisera l'appropriation et l'adhésion au processus. En investissant dans des mesures préventives, les États Membres peuvent gérer proactivement les risques de déplacement en amont des catastrophes et ainsi limiter les souffrances humaines et les pertes, économiques et autres, associées à la mobilité humaine due au climat ;

c) Assurer la bonne mise en œuvre de l'initiative « Alertes précoces pour tous » : les États Membres devraient collaborer avec l'OIM afin d'identifier les domaines prioritaires dans lesquels le déploiement à plus grande échelle des systèmes d'alerte rapide peut avoir le plus d'effet, et d'offrir à l'OIM un appui ciblé fondé sur les projets pour accélérer l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes d'alerte rapide efficaces ;

d) Harmoniser les efforts relatifs aux politiques et aux programmes : les États Membres devraient s'atteler en priorité à l'intégration de la mobilité humaine dans les plans nationaux d'adaptation et les contributions déterminées au niveau national en collaborant activement avec l'OIM afin de mettre à profit son expertise technique et son soutien au niveau des pays.

30. En amont et au cours de la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, les États Membres devraient plaider pour que le fonds pour les pertes et préjudices accorde la priorité aux mesures suivantes afin de répondre efficacement aux risques de déplacements liés au changement climatique :

a) S'employer à faire adopter des mécanismes clairs et efficaces qui permettent aux gouvernements et aux communautés, en particulier dans les régions vulnérables, d'accéder directement à des financements pour répondre aux risques de déplacement ;

b) Collaborer afin de veiller à ce que le cadre opérationnel du fonds tienne expressément compte des besoins liés à la mobilité humaine et aux déplacements pour faciliter l'allocation efficace de ressources afin d'aider les populations déplacées ;

c) Soutenir des initiatives qui garantissent la participation effective des communautés déplacées, des réfugiés et des migrants climatiques aux processus décisionnels en lien avec l'allocation des fonds.